



<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 121 titulaires – 70 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 121 titulaires – 58 suppléants	<i>Conseillers présents : 71</i> <i>Dont suppléants : 5</i> <i>Absents excusés : 19</i> <i>Absents : 36</i>
--	---	--

Date de convocation : 21 janvier 2014.

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 27 janvier 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 13 : Communication des décisions prises par le Président et par un Vice-Président.

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations du Conseil de Communauté des 1^{er} février 2010, 4 octobre 2010, 18 avril 2011, 30 mai 2011, 26 mars 2012, 4 juin 2012 et 24 septembre 2012 relatives à la délégation du Conseil au Président,
CONSIDERANT que Monsieur le Président a décidé de déléguer par arrêté à des Vice-Présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, la signature des décisions prises dans des matières pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil,
CONSIDERANT que les décisions prises par le Président et un Vice-Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Président et un Vice-Président :

- Décision 243/2013, du 30 décembre 2013,
- Décision 245/2013, du 30 décembre 2013,
- Décision 246/2013, du 18 décembre 2013,

CONSIDERANT que selon l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être rendu compte à l'organe délibérant des attributions exercées par délégation de ce dernier au Président et par conséquent de la signature des marchés publics et des avenants, ainsi que des décisions prises en matière contentieuse,

DECLARE avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, aux avenants et aux procédures contentieuses ci-annexées.

Pour extrait conforme
Metz, le 28 janvier 2014
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

INFORMATION RELATIVE A LA SIGNATURE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE MARCHES PUBLICS ET D'AVENANTS
 CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JANVIER 2014

Numéro de marché	Objet	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché de base TTC	Montant de la prestation € T.T.C.	Durée	Type de procédure	Date de la CAO
1251	Prestations de suivis scientifiques et d'assistance à la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Nature 2000	Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	3 rue Robert Schuman 57400 SARREBOURG	28 106,00 €		12 mois	MAPA	

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE PROCEDURES CONTENTIEUSES
Conseil de Communauté – Lundi 27 janvier 2014

RECOURS CONTENTIEUX

PARTIES	JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DU RECOURS
Metz Métropole contre Ministère de la Défense	Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Paris	Action directe de Metz Métropole contre l'Etat visant à obtenir sa condamnation à régulariser le versement transport restant dû au titre des rémunérations versées à ses personnels des différents corps d'armée présents sur le territoire de Metz Métropole depuis le 1 ^{er} janvier 2008.	16 décembre 2013
Société Longeville-lès-Metz Saint-Symphorien et Société George V Est et autres contre Metz Métropole	Tribunal de Grande Instance de Metz	Les Sociétés demandent que Metz Métropole soit partie à l'expertise judiciaire quant aux travaux de construction de la Résidence L'Amyral, sise 24-26 bd Saint-Symphorien à Longeville-lès-Metz, suite à une ordonnance du 5 novembre 2013 désignant un expert judiciaire.	30 décembre 2013

DECISIONS RENDUES PAR LES DIVERSES JURIDICTIONS

PARTIES	JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DE LA DECISION	SENS DE LA DECISION
Communauté de Communes du Val Saint-Pierre contre Préfet de la Moselle (Metz Métropole est observateur)	Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annuler l'arrêté du Préfet de la Moselle, en date du 26 mars 2013, portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. Demande d'enjoindre au Préfet de la Moselle de réexaminer la situation de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.	30 décembre 2013	Rejet de la requête de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre
Metz Métropole contre Ministère de la Défense	Tribunal Administratif de Paris	Demande de Metz Métropole d'ordonner au Ministère de la Défense, en sa qualité d'employeur des personnels civils et militaires des différents corps d'armée présents sur le territoire de Metz Métropole du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013, de lui communiquer tous les éléments justificatifs permettant le contrôle des déclarations faites par l'Etat au titre du versement transport.	7 janvier 2014	Rejet de la requête de Metz Métropole pour incompétence matérielle du Tribunal Administratif